

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON : MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°268/2025

Objet : Prolongation exceptionnelle d'installation d'un manège type « carrousel pour enfants » sur le cours Jean Jaurès le lundi 25 août 2025

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°237/2025 du 29 juillet 2025 portant autorisation du-dit manège entre le mercredi 20 août 2025 et le dimanche 24 août 2025 ;

Considérant que le manège n'a pu être déménagé à la fin du dimanche 24 août 2025 pour des motifs exceptionnels ;

Considérant que la fête votive 2025 s'est terminée le dimanche 24 août 2025 et qu'aucune ouverture de manège n'est prévue pour le lundi 25 août 2025 ;

Arrête

Article 1 : Une autorisation d'occupation temporaire et exceptionnelle du domaine public est accordée à la société PARA Franky pour un manège de type « carrousel pour enfants » sur le cours Jean Jaurès du dimanche 24 août 2025 au soir au mardi 26 août 2025, 8 heures.

Article 2 : Le manège n'étant pas en activité ce lundi 25 août 2025, il n'y aura pas de redevance pour cette période.

Article 3 : La ville de Manduel dégage entièrement sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'existence de l'installation.

Elle mettra en place une signalisation indiquant le danger de la présence du manège compte-tenu du fait que les mesures de sécurisation de la fête votive ont été retirées.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services et Madame la cheffe de service de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire, et dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet du Gard et Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marguerittes.

Publié-le :

25 AOUT 2025

Fait à Manduel, le 25 août 2025

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT

The image shows a blue ink signature of Jean-Jacques Granat over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE DE MANDUEL' at the top and 'GARD' at the bottom, with a central emblem featuring a shield and a crown.